

## Plénière des Conseils de quartier – 10 juin 2024

### Compte rendu

Intervenants : Mme Françoise Nordmann, Maire ; MM. Pascal Seigné, David Humbert, Patrick Planche, maires-adjoints ; M. Philippe Guillon, société Veolia

Personnes présentes : 40 environ

#### Le service public de l'eau

M. Seigné présente le bilan des consommations en eau des équipements municipaux en 2023. La baisse est sensible par rapport à l'année précédente (-21%). Elle porte essentiellement sur l'arrosage et l'entretien des espaces verts.

Ce résultat est dû à une politique visant à réduire les arrosages en privilégiant des plantes vivaces peu gourmandes en eau. Cette adaptation nécessite de faire des essais et des tests sur la durée pour trouver le juste équilibre entre une gestion durable et le maintien d'un fleurissement capable d'embellir le cadre de vie.

M. Philippe Guillon, responsable de la coordination du service au client Veolia Eau d'Île-de-France, fait un exposé sur le service public de l'eau, que la société Veolia gère en tant que déléguataire du Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDIF), qui regroupe environ 150 communes, dont Beauchamp.

*(Nous vous invitons à vous reporter au support de présentation joint à ce compte-rendu)*

M. Guillon apporte des précisions à la demande des habitants sur :

- Les procédures d'alerte à la surconsommation et les délais d'information des clients concernés.
- Le télérelevé des compteurs et les facilités qu'il offre pour le suivi des consommations, grâce notamment à l'appli Mon eau & Moi.
- L'entretien des réseaux, leur durée de vie et la mise en place de capteurs pour limiter au maximum les fuites dans les conduites souterraines.

Au terme de l'intervention, il est demandé si après Tri-Action et Veolia, SFR ne pourrait pas être invitée dans le cadre des conseils de quartier pour évoquer le déploiement de la fibre à Beauchamp ?

- Il est répondu qu'une réunion publique a été organisée à ce sujet par la députée Mme Cécile Rilhac le 5 octobre 2023 en présence des représentants de l'ensemble des organismes compétents (ARCEP, XP Fibre, Fédération Française des Télécoms et les opérateurs commerciaux).

## Les autres sujets

M. Planche évoque le budget participatif avec les réalisations terminées ou en cours des projets 2023 et l'ouverture de la phase de vote pour les projets 2024.

Il expose le projet de l'équipe municipale de rédiger un ouvrage qui retracera l'histoire de Beauchamp ces trente dernières années. L'objectif est de constituer à la fois un complément et une suite au livre « Beauchamp » qui a été édité en 1994.

Les habitants sont invités à partager des souvenirs, des anecdotes, des documents tels que des photographies sur les différents événements qui ont marqué cette période.

Ils peuvent prendre contact pour cela avec M. Verly dont les coordonnées figurent sur le support de présentation.

M. Planche rappelle les dates de la tournée des quartiers. Il précise que ces rencontres ne sont pas dédiées à des quartiers particuliers, et que tout Beauchampoïse peut s'y rendre à la date qui lui convient, quel que soit son lieu de résidence.

Il commente enfin l'agenda des manifestations municipales à venir.

## Parole aux habitants

- Il est demandé la raison de la pose de barrières et la suppression du stationnement bilatéral avenue Curnonsky ?
  - Ces barrières sont en lien avec les travaux importants qui vont être entrepris au Centre Omnisports : elles visent à faciliter la circulation des camions et engins de chantier.
- Des travaux sont en cours avenue Carnot ?
  - Des travaux ont en effet été lancés sur le réseau des canalisations : ils seront suivis par la réfection complète de la voirie.
- Les jeux pour enfants du parc Anatole France ont été interdits d'accès car ayant subi des dommages. Malgré cela, certains enfants continuent d'y jouer. Et les réparations sont très longues à être réalisées.
  - Il a été constaté en effet que des enfants, avec parfois l'aide et le consentement de leurs parents, ne respectaient pas l'interdiction. La Ville a depuis mis en place une sécurisation renforcée.
  - Pour ce qui concerne les réparations, le nécessaire a été fait auprès du fournisseur mais ce dernier ne parvient pas à se procurer les pièces de rechange.
- Un résident du quartier de La Chesnaie exprime son inquiétude sur le nombre de faits délictueux relevés sur le territoire de la commune, notamment en matière de vols de voitures, de vols à la roulotte et de cambriolages. Il fait le lien entre ces délits et la suppression de l'éclairage public en cœur de nuit, à des heures où la police municipale n'est pas présente.
  - M. Humbert apporte les éléments d'information suivants :
    - L'éclairage public est géré à Beauchamp par la CA Val Parisis. La crise énergétique a conduit à réduire les plages horaires d'éclairage mais aussi à accélérer le déploiement du led. Cette technologie permettra non seulement d'importantes économies (-80%) mais aussi de rétablir un éclairage modulé sur les heures de

nuit. Cette disposition sera possible à l'achèvement du déploiement, prévu fin 2025.

- Aucune statistique ne confirme le lien entre l'extinction des éclairages et la hausse des délits. En ce qui concerne les vols de voitures par exemple, le flagrant délit est très difficile à établir et l'horaire des actes est rarement connu, sinon qu'ils se sont produits dans la nuit. M. Humbert souligne que le taux de délinquance est similaire à Beauchamp à l'ensemble des villes de sa strate. D'autre part, même s'il connaît des variations épisodiques, les moyennes sont stables depuis plusieurs années.
- En ce qui concerne les permanences de la police, la Police Municipale est présente essentiellement en journée. Mais elle est relayée sur la tranche 18h-4h par les services de la police municipale mutualisée de l'intercommunalité. En outre, les agents de la PM assurent désormais des permanences nocturnes ponctuelles, au rythme d'une par mois environ. Enfin, la Police Nationale reste joignable à tout moment.

M. Humbert détaille les actions menées pour renforcer les moyens de la PM : équipement en armement et en radars, installation de caméras dans la ville... Il souhaite renforcer ses effectifs, mais le recrutement est difficile ; et installer des caméras supplémentaires, mais c'est un investissement coûteux.

- Il rappelle que la Ville a adhéré au dispositif Voisins vigilants et solidaires et incite vivement à l'utiliser, parce que son utilisation est cadrée, qu'il est relié directement aux services de police et qu'il est une source d'informations pour la Ville – caractéristiques que ne partagent pas les réseaux d'échanges comme WhatsApp.
  - Il invite fortement les habitants qui le peuvent à garer leur véhicule dans leur propriété et non sur la voie publique, où il sera plus en sûreté. Il souligne que certains modèles de véhicules, notamment de la marque Peugeot, sont particulièrement ciblés par les voleurs.
- Des habitants s'inquiètent du nombre et de la vitesse excessive des véhicules sur certaines voies : chaussée Jules César, avenue Curnonsky, avenue Boulé... qui met en danger la sécurité des piétons
    - Il est de fait que le parc automobile a augmenté, et beaucoup de foyers comptent au moins deux véhicules, parfois plus. En ce qui concerne la vitesse, les réponses pérennes sont à rechercher dans l'évolution de l'infrastructure routière et des aménagements permettant de pacifier la circulation. L'équipe municipale travaille sur des projets allant dans ce sens. En attendant, les agents de la PM effectuent régulièrement des contrôles radar qui aboutissent à des verbalisations.
  - La présence de promeneurs avec leur chien dans le Bois Barrachin est signalée, ainsi que celle d'enfants qui seraient dans l'enceinte à la nuit tombante.
    - Bien que le Bois soit géré par la CA Val Parisis, la PM de Beauchamp fait des rondes régulières pour s'assurer du respect du règlement. Il a déjà été procédé dans ce cadre à des verbalisations.

- La présence de personnes dans le Bois après la fermeture n'avait pas été signalée jusque-là. D'où l'importance de remonter ce type d'information par le canal Voisins vigilants ou sur le site de la Ville, afin que la mairie puisse se saisir de la question.